



Centre de formation des apprentis Cours Commerciaux Clovis Hugues

Version CAP du 26/10/22

SOMMAIRE

Présentation	3
Le mot du directeur	4
L'équipe à votre service	5
La formation proposée	6
Les professeurs d'enseignement général	7
Les professeurs de Coiffure	8
L'organisation de la formation	9
La programmation des cours	10
Les moyens pédagogiques	11
La répartition géographique	12
L'extrait du règlement intérieur	13
Les informations utiles	15
Les contacts et adresse	

PRESENTATION

Le **CFA Cours Commerciaux CLOVIS HUGUES** (0134032M) est adossé au Lycée professionnel privé CLOVIS HUGUES (013305X) et bénéficie de son expérience, de son savoir-faire pédagogique et de ses moyens tant humains que matériels.

Jusqu'à l'été 2022, le lycée assurait par la voie scolaire la préparation au Certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure. Dorénavant, cette préparation sera assurée par le CFA dans le cadre de contrats d'apprentissage.

Depuis la rentrée 2022, le centre accueille donc tous les apprentis qui souhaitent préparer ce diplôme, qu'ils soient anciens élèves du lycée ou non. C'est donc un établissement ouvert à tous les candidats à l'apprentissage qui souhaitent passer un certificat d'aptitude professionnelle dans la spécialité métiers de la coiffure.

LE MOT DU DIRECTEUR

Le CFA Cours Commerciaux Clovis Hugues n'a qu'une ambition :

vous accompagner vers la réussite
et faire de vous des professionnels hautement
compétents
et particulièrement efficaces !

Vous pourrez compter sur l'équipe de direction et les professeurs qui seront à votre écoute et qui déploieront tout leur savoir-faire pour atteindre cet objectif.

N'hésitez pas à aller vers eux pour toute question qu'elle ait trait à votre formation, ou non !

L'ÉQUIPE A VOTRE SERVICE

M. Patrick RE

Directeur pédagogique

Référent Handicap

Mobilité nationale et internationale

patrick.re@lycee-clovis-hugues.com

Mme Annie PECCAVY

Gérante

direction@lycee-clovis-hugues.com

Mme Céline VIGUIER

Assistante de direction

Rédaction des contrats et des conventions

Référente permis de conduire

celine.viguiere@lycee-clovis-hugues.com

Mme Tamila Magomedov

Secrétaire de la section CAP et BP Coiffure

Gestion des emplois de temps et des moyens.

Suivi de l'assiduité.

tamila.magomedov@lycee-clovis-hugues.com

LA FORMATION PROPOSEE

La formation proposée est la préparation au certificat d'aptitude professionnelle métiers de la coiffure. Elle est inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles sous le code 34670.

Les unités constitutives du référentiel de certification de la spécialité du certificat d'aptitude professionnelle métiers de la coiffure sont définies en annexe I de l'arrêté du 5 juin 2019 qui crée et définit les conditions de délivrance de ce certificat. Le règlement d'examen est fixé en annexe III de ce même arrêté.

Le titulaire du CAP métiers de la coiffure est un professionnel qualifié dans les techniques de base d'hygiène, de soins capillaires, de coupe, de mise en forme, de coloration et de coiffage sur une clientèle féminine et masculine. Il doit être capable d'assurer l'accueil et le conseil de la clientèle, ainsi que la vente de service et de produits.

Il gère son espace de travail et participe aux activités de l'entreprise.

LES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL

M. Guastella Pascal

Français & Hist.Geo.En.Mor.Civ

Enseignant au lycée Brise-Lames à Martigues

Maître auxiliaire

pascal.guastella@lycee-clovis-hugues.com

Mme Georgeon Marine

Anglais

Enseignante au LPP Clovis Hugues

Maître auxiliaire

marine.georgeon@lycee-clovis-hugues.com

Mme Christine Lopez

Arts appliqués & Réalisation chef d'œuvre

Enseignante au LPP Clovis Hugues

Maître auxiliaire

christine.lopez@lycee-clovis-hugues.com

Mme Tiffany Neuville

Prévention Santé & Environnement

Enseignante au LPP Clovis Hugues

Maître auxiliaire

tiffany.neuville@lycee-clovis-hugues.com

M. Patrick Ré

Mathématiques & Physique-Chimie

Enseignant au LPP Clovis Hugues

Maître auxiliaire

patrick.re@lycee-clovis-hugues.com

M. Johann Drahé

Education Physique et Sportive

Enseignant au LPP Clovis Hugues

Professeur EPS

johann.drahe@lycee-clovis-hugues.com

LES PROFESSEURS DE COIFFURE

Mme Nadia Jones

Techniques Professionnelles

PLP Coiffure

Enseignante au LPP Clovis Hugues

nadia.jones@lycee-clovis-hugues.com

M. Lozano Frédéric

Techniques Professionnelles

PLP Coiffure

Enseignant au LPP Clovis Hugues

frederic.lozano@lycee-clovis-hugues.com

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est normalement prévue sur deux ans. Il est alors programmé dans l'établissement 896 heures de formation en contrat d'apprentissage pour un minimum requis de 800 heures pour passer l'examen.

Sous certaines conditions, notamment de diplôme, la formation peut être ramenée à un an. Il est alors programmé 448 heures de cours pour un minimum requis de 400 heures pour passer l'examen.

Les cours sont en principe dispensés tous les mardis et tous les jeudis de septembre à novembre et de janvier à mai hors vacances scolaires. Il est prévu en général 8 heures de cours les mardis et 8 heures de cours les jeudis.

Un Certificat d'aptitude professionnelle « Blanc » est organisé chaque année.

Le calendrier des jours de formation est défini pour deux ans en début de formation. C'est un calendrier prévisionnel qui peut faire l'objet d'aménagements.

En fonction des effectifs, les apprentis peuvent être répartis en plusieurs groupes.

PROGRAMMATION DES COURS

Français, Histoire, géographie, enseignement moral et civique

112 heures pour un CAP en 2 ans – 0 pour un CAP en 1 an

Mathématiques et physique-chimie

112 heures pour un CAP en 2 ans – 0 pour un CAP en 1 an

Techniques professionnelles

362 heures pour un CAP en 2 ans – 308 pour un CAP en 1 an

Biologie

56 heures pour un CAP en 2 ans – 28 pour un CAP en 1 an

Prévention santé et environnement

56 heures pour un CAP en 2 ans – 28 pour un CAP en 1 an

Réalisation chef d'œuvre et arts appliqués

112 heures pour un CAP en 2 ans – 84 pour un CAP en 1 an

Anglais

56 heures pour un CAP en 2 ans – 0 pour un CAP en 1 an

Education physique et sportive

30 heures pour un CAP en 2 ans – 0 pour un CAP en 1 an

LES MOYENS PEDAGOGIQUES

Les salles de cours et les ateliers de coiffure mis à disposition sont équipés de moyens de vidéo projection.

Les ordinateurs présents dans les salles de cours sont connectés à INTERNET et des connexions individuelles au WIFI sont possibles.

Chaque apprenti dispose d'un accès PRONOTE via le site du lycée rubrique « scolarité ». Cela permet à l'apprenti de consulter son emploi du temps et le cahier de texte de la classe, en temps réel. Il peut accéder aux ressources mises en place par les professeurs.

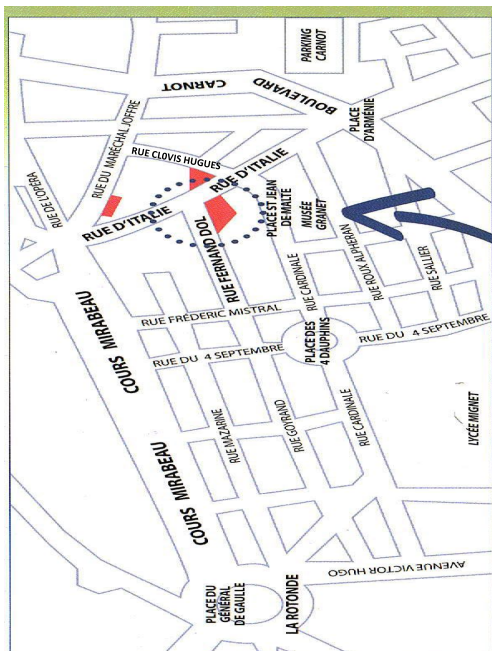
Chaque apprenti dispose d'un compte GOOGLE Education avec messagerie spécifique, partage de documents et accès à des applications.

Chaque apprenti dispose d'un premier équipement CAP fourni par l'établissement comprenant du matériel de Coiffure, un manuel d'apprentissage « Raphaël PERRIER » avec connexion possible sur un site dédié.

LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Les cours peuvent se dérouler dans l'un des trois bâtiments du lycée situé au

- 7, rue Fernand Dol (salles de cours 3XX)
- 1 et 5 rue Clovis Hugues (salles de cours 2XX)
- 10, rue du Maréchal Joffre (salles de cours 4XX)



L'EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

1. ABSENCES

Les cours sont obligatoires. L'apprenti est tenu d'avertir l'établissement en cas d'absence. Toute absence est signalée à l'employeur et peut faire l'objet d'un retrait sur salaire en l'absence de feuille d'arrêt de travail dûment signée par un médecin.

2. RETARDS

Il est demandé aux apprentis d'arriver à l'heure. Les professeurs ont la possibilité de refuser en cours un étudiant arrivé en retard. Cela équivaut alors une absence qui sera signalée à l'employeur.

3. TRAVAIL

Tout devoir non remis et toute leçon non apprise seront sanctionnés par une note égale à zéro. Il pourra en être de même pour toute absence à une évaluation programmée, quelle qu'en soit la raison.

4. TENUE

La tenue vestimentaire doit être correcte et décente. Les piercings, tatouages visibles et tout « accoutrement » provocateur sont interdits. Les bonnets, casquettes, foulards ainsi que les shorts, vêtements déchirés ou rapiécés et les jupes ou robes « mini » sont également interdits. Les tenues de sport ne sont pas autorisées. Le port ostentatoire de vêtements ou d'insignes à caractère religieux ou ethnique n'est pas autorisé dans les locaux ainsi qu'à ses abords.

5. SORTIES ANTICIPEES

Les apprentis doivent prévenir le secrétariat en cas de sortie avant les heures prévues. L'employeur sera tenu informé des heures de formation non effectuées.

6. COMPORTEMENT

Les apprentis doivent avoir un comportement correct, respectueux des personnes, quelle que soit leur fonction ou leur statut, ainsi que de l'environnement, en classe, dans l'établissement ou dans la rue. Dans l'intérêt de tous, il importe de tenir propre les classes, les escaliers, les toilettes et les abords de l'établissement.

7. SECURITE

- Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments
- Les issues des salles de cours et des bâtiments (normales ou de secours) doivent être dégagées en permanence.
- Les couloirs, les escaliers et les paliers sont des lieux de passage : il est interdit d'y stationner.
- Il est interdit de se pencher ou de jeter des objets par les fenêtres.
- Tout signe d'un début d'incendie doit être signalé immédiatement, soit au professeur, soit au secrétariat du bâtiment, soit à la Direction. Les mesures élémentaires initiales consistent à déclencher les alarmes incendie et à utiliser les extincteurs.

LES INFORMATIONS UTILES

COÛT DE LA FORMATION

Aucun frais d'inscription et de scolarité ne peut être demandé à l'étudiant. Les frais de formation que s'élèvent à 5800 € par année de formation (soit 11600 € pour les deux années) sont pris en charge par l'Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité.

CARTE D'ETUDIANT

Il sera délivré aux apprentis une carte d'étudiant ouvrant droit aux réductions habituelles.

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Les apprentis sous contrat peuvent bénéficier d'une aide financière de 500 € pour le permis de conduire. Cette aide doit être demandée au secrétariat de direction.

RESTAURATION

L'établissement est un externat, il ne dispose pas de salle de restauration. L'établissement est situé à proximité d'un grand nombre de lieux de restauration ou d'alimentation.

TRANSPORT – PARKING

Le CFA est situé en zone piétonne, inaccessible aux voitures. Le parking le plus proche est le parking Carnot. L'établissement est desservi par la ligne de bus M1.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

L'établissement est accessible aux personnes handicapées.

LES CONTACTS ET ADRESSE

LA DIRECTION

- direction@lycee-clovis-hugues.com
- 04 42 38 51 96

LE SECRETARIAT DE LA SECTION COIFFURE

- tamila.magomedov@lycee-clovis-hugues.com
- 09 87 02 06 79

LE SITE WEB

- www.lycee-clovis-hugues.com

FACEBOOK ET INSTAGRAM

- www.facebook.com/lyceeclovis-hugues/
- www.instagram.com/lycee_clovis_hugues/

L'ADRESSE

CFA Cours Commerciaux Clovis Hugues

7, rue Fernand Dol
13100 Aix-en-Provence